



ARRETE MUNICIPAL N° PM2025-06

Extrait du registre des arrêtés du Maire

Arrêté de circulation

Le Maire de la Commune de SAUSSAN,

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2122-24 et L.2212-1 et suivants,

VU le Code de la sécurité intérieure, notamment l'article L 131-1,

VU le Code de La route et notamment les articles R411-5, R411-8, R411-25, R417-1, R417-10; R417-11, R417-12

VU la demande présentée par SUEZ Eau France SAS tsa 54050 26 avenue de l'île Saint Martin 92894 NANTERRE Cedex 9;

Considérant qu'il convient de permettre l'exécution de travaux en toute sécurité ;

ARRETE

ARTICLE 1

L'entreprise SUEZ Eau France est autorisée, à partir du 17/02/2025 et pour une durée de 12 jours, à réduire sur une voie la circulation au droit du chantier de la parcelle AI 154, chemin des romains, pour la création d'un branchement en eau. La circulation sera alternée par des feux tricolores.

ARTICLE 2

La société émettrice de la demande se charge de mettre en place la signalisation adéquate et réglementaire.

ARTICLE 3

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.

Le présent arrêté est susceptible de recours devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de deux mois commençant à courir à compter de la date de publication ou de notification.

ARTICLE 4

Le Secrétaire général et la police municipale de la commune sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution et de la publication du présent arrêté.

Ampliation sera adressée à :

- Société SUEZ Eau France SAS tsa 54050 26 avenue de l'île Saint Martin 92894 NANTERRE Cedex 9
- M. le Commandant de la gendarmerie de Pignan

Fait à Saussan, le 31 janvier 2025

Le Maire,
Joël VERA



Date de notification : 04/02/2025